

CRITÈRES D'ACCREDITATION ET D'ÉQUIVALENCE POUR LES MÉDIATEURS

	MÉDIATEUR ACCRÉDITÉ IMAQ	MÉDIATEUR BREVETÉ (Méd.B)	MÉDIATEUR AGRÉÉ (Méd.A)
1.	<p>a) Le candidat doit détenir minimalement un baccalauréat; L'IMAQ pourra considérer, à sa discrétion, un diplôme ou une formation jugé équivalent;</p> <p>b) Le candidat doit déclarer tous les ordres professionnels prévus au <i>Code des professions</i> du Québec, au Code des professions d'une autre province canadienne ou d'un pays étranger auxquels il appartient ou a appartenu dans le passé ainsi que le nombre d'années de ces appartenances.</p>	<p>Tout médiateur accrédité de l'IMAQ est en mesure d'obtenir la désignation nationale de médiateur breveté (Méd.B) en se conformant aux exigences et critères de l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada disponibles sur son site www.adric.ca.</p>	<p>Tout médiateur accrédité de l'IMAQ est en mesure d'obtenir la désignation nationale de médiateur agréé (Méd.A) en se conformant aux exigences et critères de l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada disponibles sur son site www.adric.ca.</p>
2.	<p>a) Formation de base :</p> <p>(i) Le candidat doit avoir complété un programme de formation de base en médiation reconnu par l'IMAQ d'une durée d'au moins 40 heures;</p> <p>La formation du candidat doit dater de moins de trois ans. Dans le cas contraire, le candidat doit faire état de la mise à jour de ses connaissances à la satisfaction du Comité d'adhésion et d'accréditation;</p> <p>(ii) L'IMAQ pourra, à sa discrétion, accorder des équivalences pour les candidats qui ont suivi d'autres formations pertinentes en médiation.</p>		

CRITÈRES D'ACCREDITATION ET D'ÉQUIVALENCE POUR LES MÉDIATEURS

	MÉDIATEUR ACCRÉDITÉ IMAQ	MÉDIATEUR BREVETÉ (Méd.B)	MÉDIATEUR AGRÉÉ (Méd.A)
	<p>b) Formations complémentaires obligatoires :</p> <p>(i) Le candidat doit avoir complété des formations complémentaires obligatoires reconnues par l'IMAQ d'une durée d'au moins 20 heures, dont une formation de base de quatre (4) heures en droit des contrats;</p> <p>La formation du candidat doit dater de moins de trois ans. Dans le cas contraire, le candidat doit faire état de la mise à jour de ses connaissances à la satisfaction du Comité d'adhésion et d'accréditation.</p> <p>(ii) L'IMAQ pourra, à sa discrétion, accorder des équivalences pour les candidats qui ont déjà suivi l'une ou plusieurs de ces formations complémentaires obligatoires.</p>		
3.	<p>a) Le candidat ne doit pas avoir fait l'objet de sanctions disciplinaires ou avoir été reconnu coupable d'infractions criminelles à l'encontre de l'exercice de la médiation.</p> <p>b) Le candidat doit s'engager à se conformer au <i>Code de déontologie</i> et au <i>Code d'éthique des médiateurs</i> de l'IMAQ.</p> <p>c) Le candidat doit détenir une assurance responsabilité civile prévoyant une couverture d'un montant minimum d'un million de dollars (1 000 000 \$) par sinistre.</p>		

Le genre masculin utilisé dans le texte inclut le féminin et vise essentiellement à alléger le texte et à en faciliter la lecture